

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère des Travaux Publics et des Infrastructures de Base
Direction des Travaux Publics
De la Wilaya de **Boumerdes**
NIF / 4080 15 0000 35 003

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DU MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article 65 et 82 du décret présidentiel n°247-15 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et à la loi n°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales des marchés publics, il est porté à la connaissance de l'ensemble des entreprises ayant participé au lancement de l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales n°10/2026 paru sur les quotidiens nationaux «الخير» en langue française du 11/01/2026 et "الصحيفة" en langue arabe en date du 11/01/2026 et le BOMOP, relatif au projet :

Opération : Entretien des Chemins de Wilaya « Exercice 2026 »

**Lot n°01 : Entretien du CW48 entre PK00+000 et PK10+000 sur 8500 ML,
commune de Khemis El Khechna**

**Lot n°02 : Entretien du CW30 entre PK00+000 et PK08+000 sur 6000 ML,
commune de Legata.**

Qu'à l'issue du jugement des offres en date du 09/02/2026 et conformément aux critères fixés sur le cahier des charges, le projet est attribué provisoirement à l'entreprise suivante :

Service Contractant	N° du lot	Partenaire Cocontractant (entreprise retenue)	Montant de l'offre en DA TTC	Délai de réalisation	Critères du choix
Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Boumerdes NIF N°4080 15 0000 35 003	Lot n°01	SARL FAMACO en Gros NIF N°001242052417828	162 158 920.00 DA	Six (06) Mois	Offre recevable techniquement et plus avantageuse économiquement
	Lot n°02	EPE/SPA SOTROWIB NIF N°099909080291833	92 141 700.00 DA	Six (06) Mois	

Les soumissionnaires intéressés par les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher de nos services pour prendre connaissance de ces résultats au plus tard trois (03) jours à compter de la première publication de l'attribution provisoire du marché.

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans les dix (10) jours qui suivent la première date de publication du présent avis auprès du Comité des Marchés Publics de la Wilaya de Boumerdes « C.M.W.B », conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°247-15 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et la loi n°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales des marchés publics et à l'arrêté interministériel n°194 du 09/07/2025.